LA MAISON DU FILTRE

TEL : 27.38.00 FAX : 27.29.60

CONTRAT D'OUVERTURE DE COMPTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société LA MAISON DU FILTRE, SENED SARL au capital de 100.000 FCFP, dont le siège social est à Nouméa, 19, rue Forest Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 431, représentée par Monsieur Grégory LEZE

D'UNE PART,
Ci-après dénommé le fournisseur

ET

NOM DU DIRIGEANT : LE MARCHAND Guillaume

SOCIETE : SAS BABY BLUE

ADRESSE : Marina de pandop - BP68 - 98850 KOUMAC

BANQUE : BCT N° DE COMPTE : 24292302016
(joindre un RIB)

N° RIDET : 0813758 001 N° RCS : 813 758
(joindre un extrait Kbis)

B.P : 68 TEL : 73.58.30 FAX :

EMAIL COMPTABILITE : ridimme@nord-avenir.nc

EMAIL DIRECTION : direction@babyblue.nc

Bon de commande obligatoire pour tout achat : (OUI) ~~NON~~ (barrer la mention inutile)

Mode de règlement : ☐ CHQ à présentation fin de mois
☒ Virement

D'AUTRE PART,
Ci-après dénommé le client

GLAM

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, la société LA MAISON DU FILTRE ouvre au client nommé ci-dessus, un compte courant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

CLAUSES ET CONDITIONS

ARTICLE 1 : Les opérations de ce compte retraceront les facturations pour fournitures de marchandises ainsi que les remises et avoirs y afférant.

ARTICLE 2 : La délivrance des fournitures n'interviendra que sur **BON DE COMMANDE,** bon de livraison ou facture émargée, portant obligatoirement le cachet de l'entreprise du client ; l'un ou l'autre des documents doit être dûment signé par le réceptionnaire se présentant au nom du client. Sa signature équivaudra de plein droit à celle du client et sera expressément présumée comme telle.

ARTICLE 3 : Le client s'engage à régler ses achats **à 30 jours date de facture.** Un relevé de compte reprenant les opérations effectuées dans le mois sera envoyé mensuellement.

ARTICLE 4 : En delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel fixé à 360.000 FCFP, le compte pourra être fermé à l'initiative du fournisseur.

ARTICLE 5 : Toute facture impayée à l'échéance prévue à l'article 3 produit de plein droit un intérêt égal au taux légal à compter du premier du mois suivant cette échéance. De surcroît, le fournisseur pourra alors procéder sans préavis à la fermeture du compte.

ARTICLE 6 : Si un règlement par effets de commerce est convenu, toute acceptation de plus d'une traite est présumée faire l'objet d'une chaîne d'effets et le non-paiement à l'échéance d'une seule traite entraîne de plein droit la déchéance du terme de tous les effets subséquents et deviennent par conséquent exigibles immédiatement. La demande de report d'une traite sera assimilée à un défaut de provision, sauf accord exprès et par écrit du fournisseur.

ARTICLE 7 : En cas de recouvrement judiciaire des sommes dues au fournisseur, il est expressément convenu que le client sera tenu de payer in sus une clause pénale pour simple retard égale à 10 % du montant exigible.

ARTICLE 8 : Tout litige entre le fournisseur et le client sera de la compétence exclusive des juridictions de NOUMEA, quels que soient les changements de siège ou de domicile du client.

ARTICLE 9 : La présente ouverture de compte sera résiliée de plein droit, si bon semble au fournisseur, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, du seul fait du non-respect de l'une des clauses du présent acte.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- - La société LA MAISON DU FILTRE en son siège social : 19, rue Forest Ducos 98800 NOUMEA
- - Le client : SAS BABY BLUE en son siège social, marina de Pandop, 98850 KOUTAC

GL GM

ARTICLE 10 : Clause suspensive d'attribution de remise
Si une remise est éventuellement accordée, elle n'est effective qu'à la condition suspensive que le prix mentionné soit intégralement réglé dans le délai indiqué sur la facture, ou à défaut, dans le délai indiqué lors de la présente ouverture de compte.
Passé ce délai le client ne pourra se prévaloir des remises qui lui auraient été consenties ; ces remises seront comptabilisées dans le calcul du solde débiteur qui en sus produira de plein droit un intérêt calculé au taux légal à compter du premier jour du mois suivant et ce sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : Clause de réserve de propriété
Les marchandises et fournitures livrées restent la propriété de La Maison du Filtre jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, objet des présents contrats. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.
La présente clause de réserve de propriété est soumise aux dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980.

Fait à Nouméa, en double exemplaire
Le 3/11/2022

LE FOURNISSEUR
Signature

Cachet

LE CLIENT
Signature
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – Bon pour accord »

lu et approuvé
Bon pour accord

Cachet

BABY BLUE SAS
SAS au capital de 29 000 000 F.CFP
RCS Nouméa 0 813 758 - Ridet: 0813758.001
Siège : Port de Pandop - BP 68 - 98850 N...
Mobilis : +687 74 75 74

Pièces à fournir :

- [x] RIB du client
- [x] RIDET
- [x] Extrait K-Bis de moins de 3mois
- [x] Contrat d'ouverture de compte parapher rempli et signé
- [x] Photocopie pièce d'identité du ou des représentants légaux
- [x] Chèque de caution signé d'un montant de 100.000xpf non daté

Pour le secteur Minier ou Agricole :

- [] Attestation d'exonération de TGC

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
34B RUE DU GENERAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 2006B00402

Code de vérification : 2P5TzbtGlp
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 29 août 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	813 758 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation	04/07/2006
Transfert du	R.C.S. d'
Dénomination ou raison sociale	**BABY BLUE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	29 000 000,00 Franc CFP
- Mention n° 708 du 07/02/2013	Reconstitution des capitaux propres à compter du 27/11/2012
- Mention n° 3210 du 16/05/2022	Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 10/11/2021
Adresse du siège	port de Pandop BP 71 98850 Koumac
Activités principales	L'activité de pêche hauturière - La valorisation, l'achat, la vente de tous produits de la mer ; La location, la prise en locations de bateaux
Durée de la personne morale	Jusqu'au 03/07/2105
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	NORD AVENIR
Forme juridique	Société anonyme d'économie mixte
Adresse	Siège de l'Assemblée de la Province Nord BP 39 98860 Koné
Immatriculation au RCS, numéro	1 204 346 RCS

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	OCEA NOUVELLE CALEDONIE AUDIT
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	32 rue du Général Galliéni 98800 Nouméa
Immatriculation au RCS, numéro	167 940 RCS

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	BERNIER Nicolas
Date et lieu de naissance	Le 11/07/1974 à Noumea
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel ou adresse professionnelle	10 rue Antoine Metzger Vallée des Colons 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	port de Pandop BP 71 98850 Koumac
Activité(s) exercée(s)	Valorisation, achat, vente de tous produits de la mer - location de bateaux
Date de commencement d'activité	20/04/2006
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 170929452176
Nationalité Française
LG
Nom : LE MARCHAND
Prénom(s) : GUILLAUME, ANDRÉ, ROGER
Sexe : M
Né(e) le : 27.03.1982
à : NANTES
Taille : 1,75m
Signature du titulaire :
IDFRALE<MARCHAND<<<<<<<<<<<<<<029030
1709294521765GUILLAUME<<AND8203276M4

Institut de la Statistique
et des Études Économiques
Nouvelle-Calédonie

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET
A la date du vendredi 16 septembre 2022

BABY BLUE
BP 68
98850 KOUMAC

Situation de l'entreprise	**Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 30/06/2006**
Numéro RID	0 813 758
Désignation	BABY BLUE
Sigle, Nom commercial	
Forme juridique	SAS
Situation de l'établissement	**Immatriculé le 30/06/2006, déclaré actif au 20/04/2006**
Numéro RIDET	**0 813 758.001**
Enseigne	
Adresse	Port de Pandop Koumac
Activité principale exercée (APE)	Pêche hauturière
Code APE	**03.11Z** *Pêche en mer*
Activités secondaires éventuelles	•Valorisation, achat, vente de tous produits de la mer •Location de bateaux

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).
Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

Imm. Malawi, 52 avenue du Maréchal Foch - BP 823 - 98845 Nouméa Cédex NC - tel : 27-54-81 / e-mail : ridet@isee.nc - www.isee.nc